

Résolution présentée par la délégation du

Comité International de la Croix-Rouge

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Le désarmement des armes nucléaires et la limitation des SAA
L'Assemblée Générale,	
Consciente	que l'élimination des armes de destruction massive, ainsi que le trafic d'armes est un pas en avant pour contribuer à la paix, que des nouvelles armes émergent telles que le système d'armes létales autonomes (SAA) grâce au progrès technologique et scientifique dont on ne connaît pas les problèmes futurs,
Constatant	que les conséquences seraient désastreuses pour les populations et pour l'environnement en prenant les exemples de Nagasaki et Hiroshima et en ajoutant que les incidents peuvent être fréquents dans ce type d'expérimentation,
Considérant	que les règles de la guerre sont suffisamment larges pour ne pas avoir recours au nucléaire et qu'il devient crucial d'imposer des limites sur les SAA afin de garantir un monde meilleur dans lequel on peut espérer vivre en paix,
Révoltée	que les initiatives visant à désarmer les armes nucléaires n'aillent pas abouti plus tôt étant donné la gravité de la situation écologique,
Préoccupée	par les inégalités marquées dans notre société, face à l'utilisation des SAA et des armes nucléaires, par l'utilisation de ces armes qui pourraient ne pas respecter les principes de la guerre et ne ferait aucune distinction entre les civils et les combattants,
Affligée	que ces armes soient encore possédées par certaines puissances et qu'elles soient utilisées afin d'instaurer un climat de frayeur et de tension,
Inquiétée	que la production d'armes automatiques va mener à une perte de valeurs morales et éthique de l'Homme, et qu'il est donc impensable de laisser la décision à une machine de guerre de tuer sans une intervention humaine car cela aura des conséquences désastreuses pour l'humanité,
Soucieuse	qu'avec ces nouvelles technologies, l'Homme franchira un seuil moral, il sera compliqué pour les victimes de faire le deuil et d'obtenir justice, car désigner un coupable lorsque plusieurs intervenants ont contribué à la fabrication de l'objet est complexe pour attribuer la part de responsabilité,
Décide	d'encourager les états qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le traité de l'ONU sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), comme par exemple les Etats-Unis, la Russie, le Royaume-Unis ou la France ; - que les états doivent fournir des rapports annuels sur les efforts qu'ils mettent pour réduire les armes nucléaires et limiter les SAA sous peine d'amendes proportionnelles à leurs armements et à l'impact écologique ; - d'instaurer un organe dans le CICR qui se chargera d'entretenir des discussions régulières afin de sensibiliser les dirigeants et de les aider à transitionner vers un avenir meilleur.

Le texte français fait foi.